



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2012-01 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur l'utilisation de l'eau potable.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre et celle du Ministère des Affaires municipales.

Le projet de règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de septembre 2020.


Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière